



Les démarches à effectuer

avant de venir vous inscrire sur Corte.

**Descriptif des étapes de l'inscription administrative en DU
FLE**

Avant de venir vous inscrire

- **Le pôle des inscriptions vous recevra uniquement sur rendez-vous jusqu'au 16 septembre 2016**
- **Si vous arrivez après le 16 septembre l'inscription administrative s'effectue le matin de 9h00 à 12h00 jusqu'au 14 octobre 2016**

- **Vous devez vous munir du formulaire d'inscription et des pièces jointes demandées**

Vérifiez bien que votre dossier est complet

- **Faites votre choix de Sécurité Sociale étudiante**

Si vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante (document d'information disponible sur cette page internet) vous devez absolument faire un choix concernant le centre payeur : la MEP ou la LMDE. Pour vous aider, consultez les sites internet de ces caisses de sécurité sociale étudiante.

Etapas de l'inscription administrative

Votre inscription administrative comportera 5 étapes successives

Etape 1 : Contrôle de la Sécurité Sociale

Cette première étape est obligatoire pour tout le monde, que vous deviez ou non vous affilier à la Sécurité Sociale étudiante. Il s'agit d'établir un diagnostic de votre situation à l'appui des justificatifs que vous présenterez.

Il est rappelé que si vous devez vous affilier à la Sécurité Sociale étudiante, nous vous demanderons le centre payeur de Sécurité Sociale étudiante choisie pour l'année 2016/2017 (*LMDE* ou *MEP*). Ce choix ne doit pas se faire sur place, mais avant de venir. Recueillez au préalable les informations nécessaires sur les sites internet des deux prestataires afin de vous aider dans votre choix.

Je consulte le site de la
LMDE

Je consulte le site de la
MEP

Etape 2 : Contrôle administratif de votre dossier

Lors de cette étape, le pôle des inscriptions vérifie que toutes les conditions d'accès en DU FLE sont réunies (niveau d'études requis, autorisation d'accès par la préinscription). Il vérifie ensuite que votre dossier contient bien toutes les pièces demandées.

Attention : nous ne prenons pas en compte les documents présentés par le biais d'un Smartphone. Veuillez donc à éditer l'intégralité des documents et justificatifs demandés avant votre venue.

Étape 3 : Paiement des droits d'inscription

Le détail des tarifs des droits d'inscription sera disponible début juillet 2016 dans le document d'information intitulé « le paiement des droits d'inscription ». Pour information votre formation avait un coût de 850€ pour l'année universitaire 2015/2016, vous devrez y ajouter, selon votre profil le coût de la sécurité sociale étudiante.

Étape 4 : Saisie informatique de votre inscription

Les informations renseignées dans votre formulaire d'inscription seront saisies dans un logiciel.

Étape 5 : Délivrance de votre carte d'étudiant

Votre photo sera numérisée et imprimée sur votre carte d'étudiant. Il sera possible de vous prendre en photo directement sur place si vous préférez. Cette carte d'étudiant sera valable pour toute la durée de votre cursus au sein de l'établissement.

SI VOUS DEVEZ VOUS AFFILIER A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE : A LA FIN DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE, VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT VOUS RENDRE AUPRES DU PRESTATAIRE CHOISI (LMDE OU MEP) POUR FINALISER VOTRE ADHESION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE.